

Metz, le 26 octobre 2015

LETTRE À NOS ADHÉRENTS ET AUX ASSOCIATIONS QUI NOUS SOUTIENNENT

LE MOT DU PRESIDENT

« Destructeur de murs »

Lorsque j'étais jeune j'ai pratiqué un certain nombre de sports et parmi les conseils prodigués par nos entraîneurs il y avait l'inévitable « ne pas confondre vitesse et précipitation ».

Aujourd'hui j'ai l'impression qu'en matière d'asile on commet cette confusion. La loi votée en juillet l'a été avec plus d'un an de retard sur le calendrier initialement prévu mais en dernière lecture il a fallu moins de 48 heures pour l'adopter ! Un échéancier a été mis au point pour tester certaines applications dans plusieurs départements : 1er juillet, 1er novembre et 1er janvier mise en application de la loi dans sa globalité.

Et soudain tout s'accélère : les décrets d'application sont publiés au J.O. Et la loi est applicable à compter du 1er novembre, le demandeur d'asile pourra se faire assister lors de l'audience à l'OFPPA non pas par une personne de son choix comme il en avait été question mais par une personne appartenant à l'une des sept associations qui ont été agréées pour ces interventions. Enfin on retouche à la liste des pays sûrs en y remettant, une fois de plus, le Kosovo.

On est donc bien dans la précipitation mais pourquoi cet emballement soudain alors que la situation n'est pas nouvelle mais qu'elle s'aggrave ? Est-ce la photo du petit Aylan qui a provoqué une soudaine prise de conscience sur l'urgence de la situation ? Sont-ce les images de ces migrants rejetés de Hongrie ? Est-ce la construction de murs à certaines frontières pour empêcher leur passage ?

Je n'ai pas de réponse certaine mais je pense que les gouvernements européens ont trop longtemps

fermé les yeux pour ne pas voir la réalité de la situation. Le réveil a été brutal. Faut-il remettre Dublin en cause (convention qui fait que le demandeur d'asile doit faire sa demande dans le premier pays de l'Union européenne où il est entré) ? Je pense que oui. Faut-il remettre Schengen en cause (libre circulation dans l'espace Schengen) ? Je pense que non.

Que peut faire le CASAM dans cet emballement ? A t-il un rôle à jouer ? Oui. Notre action, notre engagement aux côtés des demandeurs d'asile sont de plus en plus reconnus et nous nous sommes déclarés prêts à aider les Syriens qui arriveraient à Metz dans le cadre de nos deux pôles de compétence : aide administrative et apprentissage du français.

Une première preuve de cette reconnaissance est fournie par l'engagement de nombreux nouveaux accueillants ou enseignants potentiels qui se sont fait connaître. Certains participent déjà à nos permanences et à nos cours de français. A Hayange, deux mois après l'ouverture de notre antenne, nous comptons sept accueillants.

Autre preuve : des médias nationaux et régionaux s'intéressent à notre rôle aux côtés de ces étrangers qui sont dans la détresse. Canal Plus, Radio Monte-Carlo, La Croix, France3 national et régional, le Républicain Lorrain, La Semaine ont évoqué notre travail.

Mais ce que je veux retenir de cette période c'est l'hommage rendu par le docteur Raphael Pitti, conseiller municipal à Metz en charge de la solidarité, initiateur du jumelage humanitaire entre Metz et Alep, et qui, lors de la cérémonie de remise des diplômes du DELF a évoqué et dénoncé la construction de murs aux frontières et a affirmé avec force et détermination que le CASAM, grâce à ses engagements, était un destructeur de murs.

Bel hommage à notre soutien aux étrangers en situation très difficile et pour lesquels le CASAM applique avec conviction la phrase de Térence dont nous avons fait notre slogan « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger »

Georges JACQUOT

UN POINT SUR LES FINANCES

L'exercice 2014 s'est terminé sur un résultat déficitaire de 5151 €. Pouvons-nous espérer un meilleur résultat en 2015 ?

Nos partenaires habituels continuent à nous soutenir, ce qui est encourageant.

Par ailleurs, au cours de la dernière assemblée générale, nous avons envisagé de recourir à de nouvelles sources de financement en nous adressant à des fondations d'entreprise. Nous avons sollicité la Fondation BATIGERE et la SNCF, elles ont répondu favorablement à nos demandes en nous accordant pour la première une subvention de 6000 € et la seconde 1000 €. Nous tenons ici à leur adresser nos remerciements.

Les cotisations, en revanche, n'entrent pas aussi bien que nous l'espérions dans notre budget prévisionnel. Un effort important reste à faire. De ce sursaut, dans les deux mois qui viennent, dépend l'équilibre du budget 2015.

Rosaire DI BENEDETTO - Trésorier

Depuis août 2015, l'antenne CASAM de HAYANGE est devenue réalité

Le CASAM (Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle), fort de plus d'un quart de siècle d'existence, a ouvert une permanence dans les locaux de l'hôtel de la communauté d'agglomérations du VAL DE FENSCH à HAYANGE.

Un bref historique : c'est Michel LIEBGOTT, Président de ladite communauté d'agglomérations, également Député-maire de FAMECK, qui a rendu possible la création de cette nouvelle antenne.

Le lundi 20 octobre 2014, Michel LIEBGOTT avait reçu en mairie de FAMECK Georges JACQUOT, accompagné de René CAPS, venus lui demander si le CASAM pouvait bénéficier de locaux afin d'ouvrir une permanence située dans le secteur THIONVILLE-HAYANGE, justifiant cette démarche par deux éléments :

1/ pour les demandeurs d'asile hébergés dans ce secteur éloigné de METZ-BORNY, les déplacements pour se rendre dans nos locaux seraient plus simples et moins onéreux ;

2/ pour le CASAM, cela constituerait une étape supplémentaire dans sa couverture départementale, ainsi qu'un désengorgement des permanences messines.

La réponse du Député-maire et Président de la communauté d'agglomérations n'a guère tardé : début 2015, une suite favorable à notre requête était accordée. Une belle salle, plutôt spacieuse, faisant partie de la Maison des Associations, dans l'enceinte même de l'Hôtel de Communauté d'Agglomérations du VAL de FENSCH, 10, rue De Wendel à HAYANGE, serait mise à notre disposition : tout juste convenait-il d'attendre la fin des travaux de rénovation, qui furent achevés en juillet 2015.

Lundi 10 août 2015, 09 heures : la toute première permanence hayangeoise pouvait enfin se tenir dans des locaux avenants et lumineux.

Depuis cette date, des permanences sont assurées les lundis de 14h00 à 17h00 et les mercredis de 09h00 à 12h00. Nous sommes sept accueillants en place, pour l'heure, mais d'autres volontaires pourraient tout prochainement renforcer la petite équipe en place.

Un accueillant messin chevronné est venu pendant plusieurs semaines apporter son expérience ainsi que ses compétences : un grand merci à Dritan DERSHA.

Une autre première sur HAYANGE : le vendredi 23 octobre 2015, Oumar KONE, docteur en droit, est venu dispenser une formation dans notre belle salle de la Maison des Associations, reprenant notamment les dernières évolutions de la Loi en termes de Droit d'Asile et répondant à toutes nos questions.

Nos coordonnées

Adresse

CASAM Antenne de HAYANGE

Hôtel de la Communauté d'Agglomérations du VAL de FENSCH - Maison des Associations

10, Rue De Wendel - 57700 HAYANGE

Téléphone 07 71 66 57 08

Denise GAULARD, Martine SCHALL et René CAPS

L'ACTUALITE DES COURS DE FRANÇAIS

Une demande de plus en plus forte !

Nous le répétons chaque année : la rentrée est, pour les enseignants de français du CASAM, un moment d'incertitude car nous nous demandons chaque fois si nos apprenants vont retrouver le chemin de nos cours. Eh bien cette année encore nous ne sommes pas déçus : il y a affluence dans les trois lieux où nous enseignons.

Aussi, pour répondre à cette demande et pour que les groupes d'apprenants ne soient pas trop nombreux - une quinzaine de personnes nous semblant le bon nombre- avons-nous décidé de donner deux cours de suite à Borny et à la Maison des associations : de 9h à 10h30 et de 10h30 à 12h au lieu de 9h à 11h comme précédemment. Les cours sont donc un peu moins longs, mais plus efficaces !

Une remarque : la difficulté réside dans la nécessité de décider les apprenants à quitter la salle pour laisser la place au cours suivant ; comme quoi « ils en veulent » !

Par ailleurs le sujet qui nous préoccupe fortement actuellement est l'arrivée annoncée de nombreux demandeurs d'asile syriens et irakiens. La date et le rythme de leur venue ne sont pas encore connus mais nous nous y préparons, en particulier en recueillant les candidatures des nombreuses personnes qui ont manifesté leur intention de nous aider dans ce domaine. Une rapide formation et une période d'insertion en doublure dans l'équipe actuelle devraient leur permettre d'être opérationnelles rapidement.

Un dernier mot : sur le plan de l'organisation matérielle certaines choses s'améliorent, en particulier grâce aux associations et fondations qui nous soutiennent et, bien entendu, à la ville de Metz : cela nous a permis notamment d'acheter des manuels pour les enseignants, un lecteur de CD et une photocopieuse et nous les en remercions vivement.

Pour l'équipe d'enseignants François LEVY

TEMOIGNAGE D'UNE ADHERENTE

Je suis une dame âgée (84 ans), veuve depuis 15 ans, ayant 5 enfants qui ne résident pas en Moselle et je n'ai pas le privilège de rendre service à mes enfants comme beaucoup de mamies. J'habite dans une cité.

Il m'était arrivé d'héberger quelque temps un membre de ma famille, une amie malade ... Et lorsqu'en hiver je rentrais dans ma maison chaude, ma pensée allait vers les sans-logis. Ma maison est grande et souvent je me disais que je pourrais loger quelqu'un dans le besoin, mais cela restait au niveau des bonnes intentions : je devrais ... je pourrais ...

J'ai fait « le pas » au reçu de l'appel à cotisation du CASAM. La lettre mentionnait le besoin en bénévoles. Trop âgée pour répondre à cette demande, j'ai fait ma proposition : je peux héberger une personne dans le besoin.

En mars, le président, Monsieur JACQUOT, me présentait ISSAKA, Africain du BURKINA-FASO, en attente de régularisation de situation.

Quelques jours passés ensemble et une relation amicale s'est instaurée entre nous. Il est discret et travailleur, d'ailleurs il est bénévole au CASAM et aux Restos du Cœur à METZ ; il assure aussi deux heures par semaine une aide auprès d'une enfant autiste.

Nous cuisinons ensemble, il dit apprécier ma cuisine, lui-même me fait goûter la cuisine du BURKINA. Il s'est trouvé une âme de jardinier, il m'a déchargée de tout ce qui m'était pénible et mon jardin est très bien entretenu, et c'est un plaisir de le voir si content lui-même du résultat de son travail. Il est aussi bricoleur et les incidents techniques sont vite réparés.

Nous regardons rarement la télévision, nous jouons aux cartes, nous faisons des balades, échangeons nos idées sur les événements.

Il est musulman, je suis chrétienne, nos aspirations à une vie de fraternité, de paix sont les mêmes. Les rapports avec le voisinage sont cordiaux.

Mes enfants ne sont pas étonnés de ma décision, l'un d'eux a rencontré ISSAKA. Ils sont contents que je ne sois plus seule, ça les rassure, ils apprécient les services qu'il me rend.

J'ai conscience que sa vie n'est pas simple et, sous son attitude enjouée, je discerne son inquiétude quant à sa situation : les démarches qui n'aboutissent pas, sa santé, les derniers événements au BURKINA (sa famille est à OUADAGOUDOU), cette attente devient trop longue ... je m'efforce de lui remonter le moral, contente que ses activités le mettent en contact avec de nombreuses personnes qui lui témoignent de l'amitié.

Il m'appelle Mamie, je le considère comme un petit-fils

Et je suis à l'aise avec moi-même.

Ginette RENAULD



Vous pouvez consulter le blog du CASAM à l'adresse suivante :

casam.over-blog.org

COTISATIONS 2015

Sans ses adhérents, le CASAM n'aurait que peu de force. C'est votre soutien moral mais aussi financier, indispensable, qui nous permet de continuer notre action en faveur de ceux qui ont été contraints à l'exil.

Appel à ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation pour 2015. Vous pouvez le faire en nous retournant le bulletin d'adhésion ci-dessous. Merci d'avance.

Bulletin d'adhésion 2015

à retourner, accompagné de votre chèque, à

CASAM - 21 rue du Languedoc - BP 35067 57072 METZ CEDEX 3

Première adhésion

Renouvellement

NOM..... Prénom

Adresse.....

E-mail Tél

Adhésion 2015 : 10,00 € (adhérent) - cotisation statutaire

5,00 € (étudiant-chômeur) « «

30,00 € (association) « «

Vous pouvez également aider le CASAM et les demandeurs d'asile en ajoutant à votre cotisation un don qui vous donnera droit à un reçu fiscal.

Don : €

Date :

Signature :